

De même, le 31 janvier 1968, comme on peut le voir à la page 6207 du compte rendu, le premier ministre m'a assuré que la question était de grande importance et qu'on continuait à l'étudier. Le vendredi 9 février 1968, j'ai encore demandé au premier ministre s'il était permis d'espérer qu'on s'occuperait de la question avant qu'il quitte son poste de premier ministre. Il m'a répondu, comme on peut le lire à la page 6558 du compte rendu, «J'espère, certes, que la situation s'améliorera.» De nouveau, le mercredi 13 mars 1968, j'ai posé une question semblable, et le premier ministre m'a répondu de la façon suivante, comme on peut le lire à la page 7586 du hansard: «Monsieur l'Orateur, le député ne doit jamais perdre espoir».

C'est un conseil assez difficile à suivre dans le cas présent, car nous sommes sur le point de clore cette session et le régime du premier ministre actuel tire à sa fin sans que rien n'ait encore été fait. Peut-être devrais-je accepter le fait qu'on ne peut rien espérer tant que le premier ministre actuel sera en fonction, mais je refuse de perdre espoir.

J'ai posé la même question le mercredi 20 mars 1968. A la page 7863 du hansard, on voit comment le premier ministre a conclu sa réponse à ma question. Je lui ai demandé s'il prendrait une décision avant la reprise de la session en avril, et il a répondu:

Nous examinerons volontiers la question et prendrons la décision qui, à notre sens, répondra aux circonstances.

C'est une réponse plutôt ambiguë. Les circonstances pourraient bien exiger du premier ministre qu'il ne fasse rien, mais je ne saurais imaginer le premier ministre jouant avec les mots. S'il a parlé d'un examen, c'est qu'il ne compte pas rester indifférent. Comme le député de Carleton l'a fait aujourd'hui et plusieurs autres, ces dernières semaines, j'invite le premier ministre à couronner sa carrière en réglant cette très importante question.

J'admets que le premier ministre ne pouvait se trouver à la Chambre cet après-midi, mais il me revient que le ministre de l'Industrie parle au nom du président du Conseil du Trésor quant à cette question. Je remarque que plusieurs autres membres du Cabinet sont présents aussi, et j'espère, qu'au cours de leurs réunions de cabinet même si d'autres affaires les tiendront préoccupés pendant les deux prochaines semaines, ils se rendront compte, que l'honnêteté, la bienséance et l'impartialité exigent qu'ils règlent cette question.

Je n'ai nullement l'intention de perdre du temps à repasser tous les arguments en faveur de l'augmentation de la pension des fonctionnaires retraités, puisqu'ils ont été exposés maintes et maintes fois. Les chiffres ont figuré plusieurs fois au hansard, à propos du nombre des intéressés, soit 30,000 fonctionnaires retraités, 15,000 veuves de fonctionnaires retraités et plusieurs milliers dans les deux autres catégories. Figurent également au hansard les sommes fabuleuses portées au crédit de la Caisse de retraite de la fonction publique et à celui des deux autres caisses.

Les trois caisses destinées aux fonctionnaires, aux agents de la GRC et aux militaires retraités, rapportent plus d'intérêts que le montant versé sous forme de pensions. Je ne doute pas, pour ma part, que le gouvernement soit en mesure de majorer ces pensions, et j'insiste pour qu'il le fasse sans délai. D'aucuns s'opposent à ce qu'on apporte ce secours à ces gens sous prétexte qu'on ne devrait pas favoriser un groupe aux dépens de toute la collectivité. A cela j'objecte une autre fois que le gouvernement a une responsabilité spéciale vis-à-vis de ses employés, celle d'être bon employeur. Je déclare aussi que cette escalade des pensions est une question que nous aurons à régler dans quelques années, pour éviter l'effondrement de tout notre régime de pensions.

Pour majorer les pensions déjà prévues, le gouvernement devrait d'abord commencer par ses propres employés. Le gouvernement en a partiellement adopté le principe en insérant une clause de majoration dans la loi sur la sécurité de la vieillesse et le régime de pensions du Canada. Je prétends qu'on pourrait agir de même dans ce cas-ci.

● (4.20 p.m.)

Le temps est limité et je vois deux ou trois autres collègues qui veulent peut-être abonder dans mon sens. Je l'espère du moins. J'espère aussi que le député de Carleton prononcera, sur ce point, quelques paroles appropriées, et que le député d'Ottawa-Est dira aussi un mot à ce sujet, car je connais la vigueur de ses sentiments à cet égard. Il est aussi déçu que moi de voir que le rapport, déposé le 8 mai 1967, a été relégué sur une étagère simplement pour y devenir un nid de poussière. J'espère que le député usera de son influence, en tant que partisan du gouvernement, pour inciter ce dernier à prendre des mesures.